

récentes. Depuis longtemps déjà, le clergé hollandais avait trouvé mieux.

Dans les Pays-Bas, la hiérarchie catholique fut établie en 1850 et, depuis lors, l'Eglise jouit de la liberté la plus complète; les Fabriques, tout à fait indépendantes de l'Etat, possèdent en propre les édifices du culte, les presbytères et d'autres biens; les hôpitaux catholiques indépendants aussi forment des êtres moraux analogues aux Fabriques; les maisons religieuses, les convents, les pensionnats, les écoles de toute espèce se sont multipliés à l'envi. Après cinquante ans de liberté, la propriété bâtie appartenant à l'Eglise représente une valeur très considérable et il est fort sage de l'assurer contre les risques d'incendie.

Or, en 1852, dès les débuts de cette ère de liberté et en prévision, sans doute, de la prospérité future, un curé-doyen d'Amsterdam, M. l'abbé Hoffman, pensa que les Compagnies d'assurance devaient et pouvaient uniquement servir aux assurés et non pas aux actionnaires; il imagina donc une Société d'assurance mutuelle en faveur de tous les meubles et immeubles appartenant aux Fabriques, aux hôpitaux, aux religieux. Encouragé par l'épiscopat, comptant sur le concours du clergé séculier et du clergé régulier, il créa la Société d'assurance mutuelle contre l'incendie, bien connue en Hollande sous le vocable de « San-Donatus. »

Modestes furent les débuts; mais, peu à peu, la Société prit une extension très considérable, et il n'existe pas en Hollande de biens ecclésiastiques ou religieux qui ne soient inscrits sur ses livres.

Après vingt-cinq ans d'existence, en 1877, cette Société assurait un capital de 120 millions de francs; après cinquante ans, en 1902, ce capital était de 300 millions. Les chiffres que j'ai sous les yeux accusent une augmentation moyenne de 8 à 10 millions; ils donnent une idée de la prospérité même matérielle de l'Eglise en Hollande, où les catholiques ne sont pas 2 millions. Et n'allez pas croire que les cathédrales, par exemple, soient assurées pour plusieurs millions; la Société n'assure jamais un immeuble pour plus de 800 000 francs.

La « San-Donatus » est administrée par un directeur, aidé d'un co-directeur, tous les deux prêtres; la gestion de ces deux